BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL Ile-de-France

MARAICHAGE

BULLETIN N°4 DU 21 MARS 2013





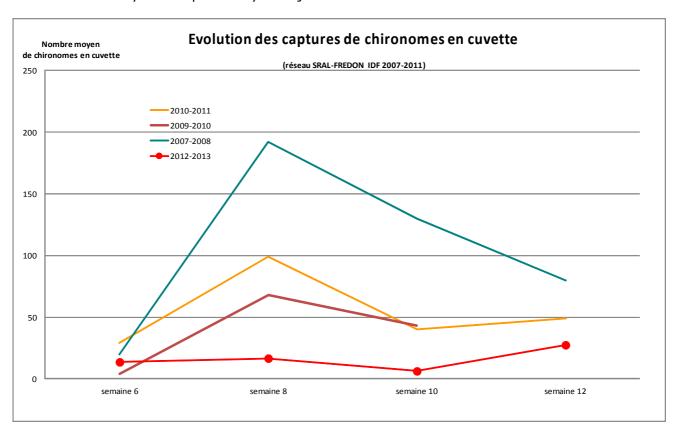
A RETENIR:

Cresson: faibles populations de chironomes.

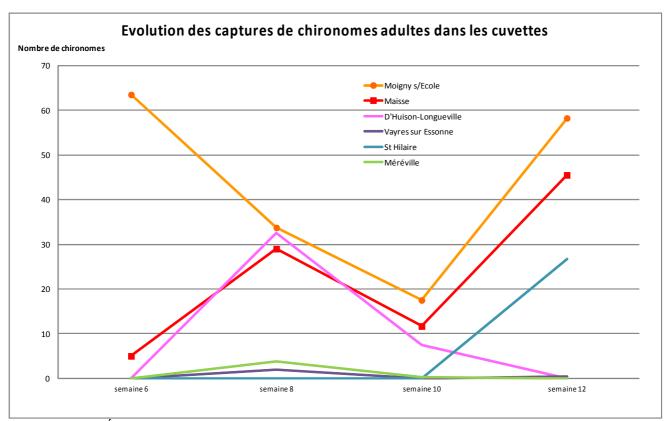
CRESSON

Les chironomes :

Le nombre de captures de chironomes adultes en cuvette est en légère augmentation passant de 6 individus en moyenne capturés il y a 15 jours contre 27 individus cette semaine.



Une grande hétérogénéité entre sites s'observe. En effet, on observe une augmentation des populations de chironomes adultes sur 50% des sites (voir graphique 2) alors que dans 33% des situations, le nombre d'individus stagnent et 16% des situations sont en diminution.



Graphique 2 : Évolution des captures de chironomes adultes en cuvette

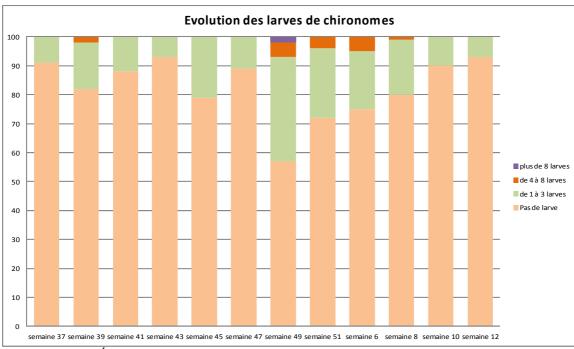
On notera également la présence dans une des quatre cuvettes de 10 méligèthes et de 2 charançons sur le site de Moigny sur Ecole.

Les populations de larves de chironomes sur les pieds de cresson sont toujours en diminution cette semaine et on note leur présence dans seulement 50% des sites.

On constate d'après le graphique 3 ci-dessous que les populations de larves de chironomes sont en légère diminution par rapport au précédent relevé. En effet, cette semaine 93% des pieds ne comptent aucune larve sur les pieds (90% des pieds de cresson il y a 15 jours) et 7% des pieds ont entre 1 Méligèthes sur fleur de colza



et 3 larves/pied (3% au dernier relevé). A noter la majorité des bassins sont encore voilés compte tenu des contions climatiques.



Graphique 3 : Évolution des larves de chironomes

Maladie de la racine crochue :

La maladie de la racine crochue est observée cette semaine dans 66% des situations comme il y a 15 jours.

Toutefois, on notera que dans 50% des situations, le nombre de pieds touchés par les racines crochues est en diminution par rapport aux dernières observations, 33% des situations sont identiques et seulement 1 site, celui de Méréville, est en forte augmentation (voir tableau cidessous) avec 20% des pieds faiblement touchés par la maladie des racines crochues et 5% des pieds avec des racines moyennement crochues.

	Evolution de la maladie de la racine crochue							
	semaine 10				semaine 12			
	0	1	2	3	0	1	2	3
Moigny s/Ecole	75%	25%	0%	0%	75%	25%	0%	0%
Maisse	70%	30%	0%	0%	80%	20%	0%	0%
D'Huison-Longueville	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Vayres sur Essonne	90%	10%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
St Hilaire	85%	15%	0%	0%	95%	5%	0%	0%
Méréville	100%	0%	0%	0%	75%	20%	5%	0%
	0 : pas de pieds malades							
	1 : pied faiblement touché par la maladie							
	2 : pied moyennement touché par la maladie							
	3 : pied fortement touché par la maladie							

ACTION PILOTÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE, AVEC L'APPUI FINANCIER DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES, PAR LES CRÉDITS ISSUS DE LA REDEVANCE POUR POLLUTIONS DIFFUSES ATTRIBUÉS AU FINANCEMENT DU PLAN ECOPHYTO 2018.

Observation: Chambre d'agriculture 77, Chambre interdépartementale d'agriculture IDF, FREDON IDF.

Rédaction : la Chambre d'agriculture de Seine et Marne : Marc Willenbucher, Serge Mercier.

Comité de relecture : SRAL, FREDON.

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante <u>j.du-cray@cra-idf.chambagri.fr</u> en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source, en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.